BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 26 septembre 2024	***N° 2024-446***

Convocation du 19 septembre 2024
Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 26 septembre 2024**	***Délibération***
	Direction des Assemblées Métropolitaines	***N° 2024-446***

Participation de Bordeaux Métropole aux journées nationales de France Urbaine 2024 - Prise en charge aux frais réels de la délégation métropolitaine - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin d'alimenter la réflexion des territoriaux et des élus métropolitains, tout en faisant connaître les sujets sur lesquels les villes et les intercommunalités se mobilisent, l'association France Urbaine organise régulièrement des journées d'études sur les sujets techniques que les intercommunalités explorent en pionniers. Dans le même esprit, France urbaine réalise des expérimentations sur des sujets émergeant ou permettant de faire partager leurs préoccupations.

Les Journées Nationales de France Urbaine permettent de rendre compte des avancées concrètes de cette mobilisation et donnent la possibilité aux élus et techniciens d'échanger et tracer les perspectives des actions concrètes pour l'année à venir.

Cet évènement constitue également une tribune pour les élus et techniciens, venus de toute la France, où ils peuvent s'informer, échanger, partager leurs expériences et porter leurs préoccupations et leurs interrogations sur différentes thématiques telles que les mobilités, la transition écologique, l'achat public durable et responsable, l'urbanisme. C'est à Lyon que se déroulera la 7eme édition des Journées Nationales de France Urbaine les 10 et 11 octobre 2024.

Dans le cadre de cette manifestation, une délégation de 20 personnes, composée d'élus et d'agents métropolitains, doit être présente.

Compte tenu de la situation très spécifique du marché de l'hôtellerie locale pendant cette période, il est proposé que Bordeaux Métropole prenne en charge, à titre exceptionnel, sur la base des frais réels engagés et sur présentation des justificatifs, les dépenses d'hôtellerie, de restauration et de transport de l'ensemble de la délégation durant cette manifestation, d'une enveloppe globale de 30 000 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le décret 201-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements de frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 82-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, texte servant de référence aux remboursements des frais des agents territoriaux, et ses arrêtés d'application,

VU le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 permettant l'application aux fonctionnaires territoriaux des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat prévus à l'article 6 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006,

VU l'arrêté du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,

VU l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités des frais de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006,

VU la délibération n°2023-152 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 31 mars 2023 relative à la prise en charge des frais de déplacements professionnels de Bordeaux-Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole d'être présente aux Journées Nationales de France Urbaine à Lyon les 10 et 11 octobre 2024,

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole participera à la 7eme édition des Journées nationales de France urbaine qui se déroulera à Lyon les 10 et 11 octobre 2024. Les élus disposeront d'un mandat spécial de représentation.
Les dispositions s'appliqueront également aux fonctionnaires qui accompagneront les élus aux Journées de France Urbaine.
Article 2 : Les dépenses engagées par les membres de la délégation présents à cette manifestation seront prises en charge sur la base des frais réels et seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours – CDR GBB05 – Articles 6251 et 65312.
Article 3 : Madame la Présidente est autorisée à signer tout document nécessaire à la préparation, à la mise en œuvre et à la prise en charge de ce déplacement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **4 OCTOBRE 2024** **DATE DE MISE EN LIGNE :** **4 OCTOBRE 2024**	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON